

## Tromperie achat véhicule chez concessionnaire

Par **Clo**, le **23/08/2008** à **23:19**

Bonjour,

J'ai acheté chez un concessionnaire peugeot une 1007 d'occasion (27000 KMS) en déc 2006 avec un crédit et un contrat de maintenance totale de 5 ans (sous traité par peugeot auprès d'une société appelée "cirano")

Depuis je n'ai que des ennuis avec cette voiture , j'ai du la ramener au garage plusieurs fois .

-->1er Problème : Le vendeur a "omis" de me dire que la voiture était une ancienne voiture de prêt !!!!!!!!! EN A T-IL LE DROIT???

--> 2ème Problème : Quand j'ai acheté la voiture j'ai bien spécifié plusieurs fois au vendeur que c'était un usage professionnel (je suis infirmière libérale). Lorsque j'ai reçu mon contrat de maintenance de la société cirano il était spécifié un usage privé j'ai donc rappelé mon vendeur qui m'a réaffirmé que ce n'était pas un problème vu que les usages professionnels reconnus étaient par exemple les taxis ou les ambulances

-->Il y a une semaine je retourne au garage car les alarmes des portières se déclenchaient quand je passait dans une zone de travaux.

Comme il se doit,le garage fait une révision et découvre que la boîte de vitesse et l'embrayage sont à changer donc --> appel à la société de maintenance qui demande le passage d'un expert.

Je les appelle pour le RDV en leur disant que je travaille avec, et là, scandale c'est un usage pro !

La dessus ils résilient le contrat sans m'avertir! je l'apprend incidemment hier quand je veux faire changer les essuie glace et que l'accord est refusé.

Je ne sais pas quels sont mes droits et mes recours surtout que c'est la parole du vendeur contre la mienne car il n'y a rien d'écrit !

En plus je dois vendre cette voiture car en novembre ou décembre je déménage dans les DOM.

La seule chose que je veux c'est que la voiture soit mise en état et que le garage me la rachète vu qu'il y a eu tromperie sur le véhicule..... Je n'ai même pas fait 20 000 KMS avec (elle a 45 000KMS ce jour) et il faut changer l'embrayage et la boîte c'est qu'il y a un PB au départ! Est-ce dû au fait que c'était une voiture de prêt ou est ce un vice caché ?

Merci de vos réponses

Cordialement

Clo

Par **fan**, le **23/08/2008** à **23:45**

Bonjour, tu n'es pas la seule à avoir été trompée, je suis allée sur google et j'ai vu de nombreux exemples dont le tien sur çamarche.net, mais il y a d'autres forums qui t'expliqueront tes droits, va sur net-iris, se sont des gens sérieux. Cordialement. fan

P.S. : Pour ma part, je te dirais que ce garagiste n'avait pas le droit de te cacher que c'était une voiture de démonstration, qu'il ne devait pas garder un double des clefs, etc... Net-iris est vraiment bien, je t'assure, nous ne sommes que des étudiants et non des professionnels.

Par **Clo**, le **24/08/2008** à **01:10**

Merci Fan je vais aller voir

Par **Camille**, le **25/08/2008** à **07:47**

Bonjour,

[quote="Clo":26msucap]

-->1er Problème : Le vendeur a "omis" de me dire que la voiture était une ancienne voiture de prêt !!!!!!!!! EN A T-IL LE DROIT???

[/quote:26msucap]

Qu'appellez-vous "véhicule de prêt" ? Comment l'avez-vous su ?

[quote="Clo":26msucap]

--> 2ème Problème : Quand j'ai acheté la voiture j'ai bien spécifié plusieurs fois au vendeur que c'était un usage professionnel (je suis infirmière libérale). Lorsque j'ai reçu mon contrat de maintenance de la société cirano il était spécifié un usage privé j'ai donc rappelé mon vendeur qui m'a réaffirmé que ce n'était pas un problème vu que les usages professionnels reconnus étaient par exemple les taxis ou les ambulances

Je les appelle pour le RDV en leur disant que je travaille avec, et là, scandale c'est un usage pro !

Je ne sais pas quels sont mes droits et mes recours surtout que c'est la parole du vendeur contre la mienne car il n'y a rien d'écrit !

[/quote:26msucap]

Qu'est-il écrit exactement dans les CG du contrat ? Perso, je ne vois pas trop ce que vient faire l'usage dans un contrat de maintenance.

Voir, dans un premier temps

votre vendeur (concessionnaire de la marque ?)

la société de maintenance

le service commercial de la marque (si c'est bien un concessionnaire)

un avocat

[quote="Clo":26msucap]

La dessus ils résilient le contrat sans m'avertir! je l'apprend incidemment hier quand je veux faire changer les essuie glace et que l'accord est refusé.

[/quote:26msucap]

En gros, pareil..

[quote="Clo":26msucap]

elle a 45 000KMS ce jour) et il faut changer l'embrayage et la boîte c'est qu'il y a un PB au départ!

[/quote:26msucap]

L'embrayage à 45 000 kms, c'est déjà inhabituel, alors la boîte...

[quote="Clo":26msucap]

Est-ce dû au fait que c'était une voiture de prêt ou est ce un vice caché ?

[/quote:26msucap]

Comment voulez-vous qu'on le sache ? Si c'était une voiture de location, possible que ça vienne de là. Seul un expert pourra le dire. De toute façon, pour exercer l'action en vice caché, il faut impérativement une [u:26msucap]expertise contradictoire avant tout démontage[/u:26msucap].

Par **Clo**, le **25/08/2008** à **16:56**

Bonjour Camille,

J'ai appris incidemment qu'il s'agissait d'une voiture de prêt (c à d d'une voiture que le garage met à la disposition des clients quand la leur est en réparation) par une gaffe d'un employé du

concessionnaire qu'il a réitéré à plusieurs reprises Image not found or type unknown

En fait il est bien spécifié dans le contrat de maintenance :

"Ce contrat réservé exclusivement à un usage privé du véhicule" .....

Pour le kilométrage, je me demande en fait s'il n'y a pas eu trafic du compteur tellement il me

paraît incroyable qu'il faille changer la boîte et l'embrayage maintenant

Ce que je veux dire en posant la dernière question c'est: Vu l'usage d'une voiture de prêt est-il possible que ça vienne de là en dehors de tout vice caché? C'est sans doute une question

bête mais comme la mécanique s'apparente pour moi à du serbo-croate.....

Je ne sais pas si je suis claire?

De toutes façons je vais attendre que le vendeur rentre de vacances pour mesurer sa (bonne

ou sa) mauvaise foi puis selon je ferais faire une expertise

Merci

Bonne fin de journée

Clo

Par **Camille**, le **26/08/2008** à **08:31**

Bonjour,

Malheureusement, je ne crois pas qu'un véhicule dit "de courtoisie" fasse partie des catégories qui doivent être mentionnées (véhicules de location, taxis, ambulances).

Disons que ceux à qui on prête un véhicule pendant la réparation n'ont pas les mêmes sollicitudes pour ce véhicule que pour le leur... Donc, il est clair qu'ils ont tendance à s'user prématurément...